

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 27518

présenté par

M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Dufrène, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor, M. Lecoq, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

**ARTICLE 56**

A l'alinéa 30, après le mot :

« retraités »,

insérer les mots :

« pour chaque catégorie socioprofessionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le comité d'expertise suive et présente une analyse de l'évolution des niveaux de vie des actifs et des retraités pour chaque catégorie socioprofessionnelle.